

Finalisation de Bâle III : entre réglementation et stratégie de modèle d'affaires

28 Novembre 2023

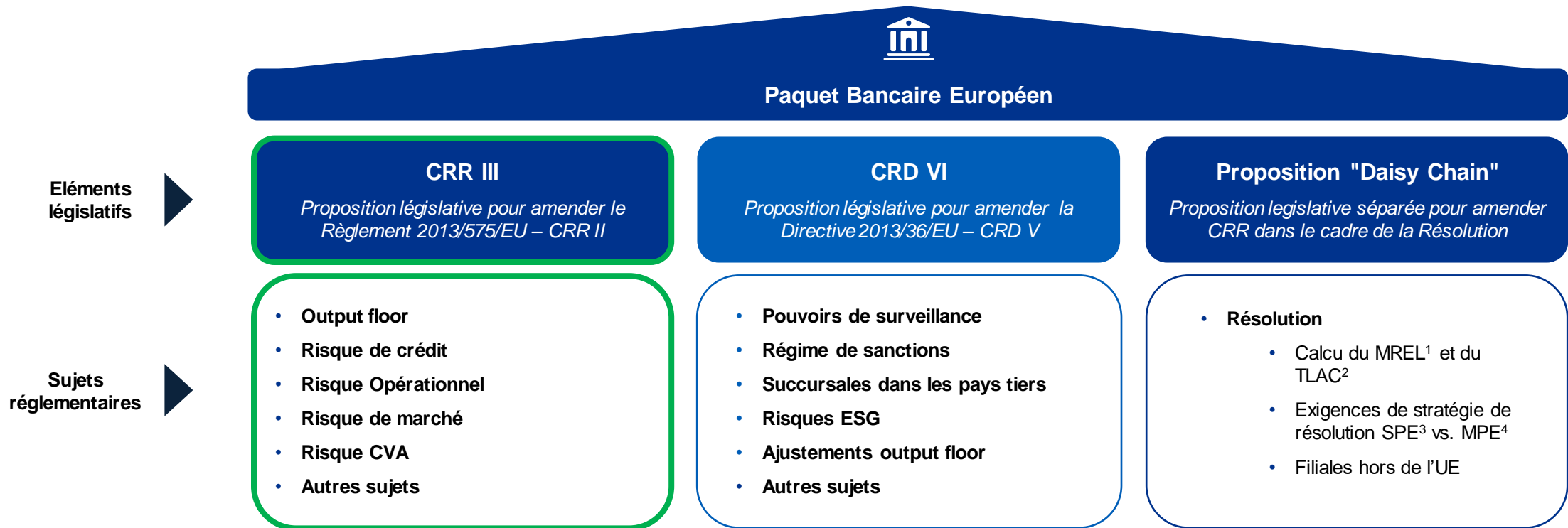


Bientôt le bout du chemin !

Finalisation de Bâle 3 : un long chemin depuis

octobre 2021

Le 27 octobre 2021, la Commission Européenne avait publié sa proposition de paquet bancaire, fondé sur trois propositions législatives. Ce « paquet » législatif a été discuté au Conseil puis au Parlement Européen dans le cadre du processus législatif de trilogue et a abouti à un accord en juin 2023.

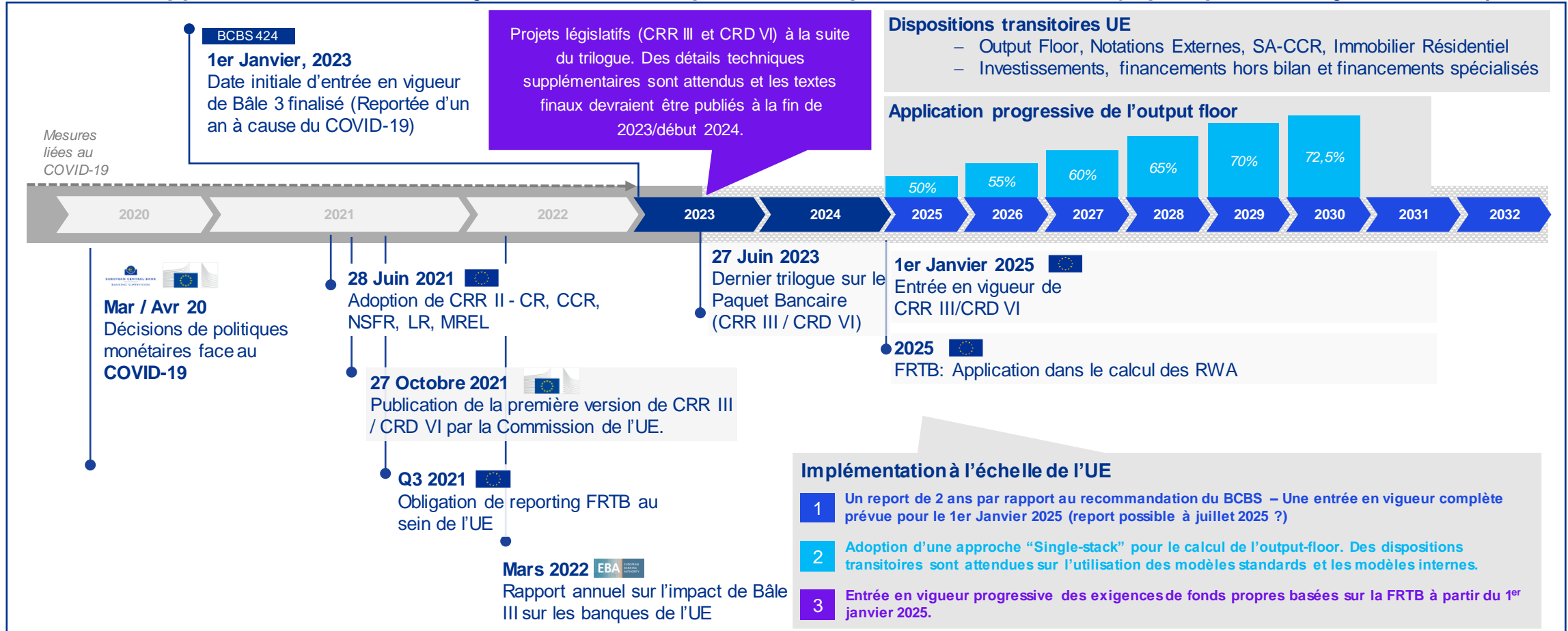


¹ Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities ; ² Total loss absorbing capacity; ³ Single point of entry; ⁴ Multiple point of entry

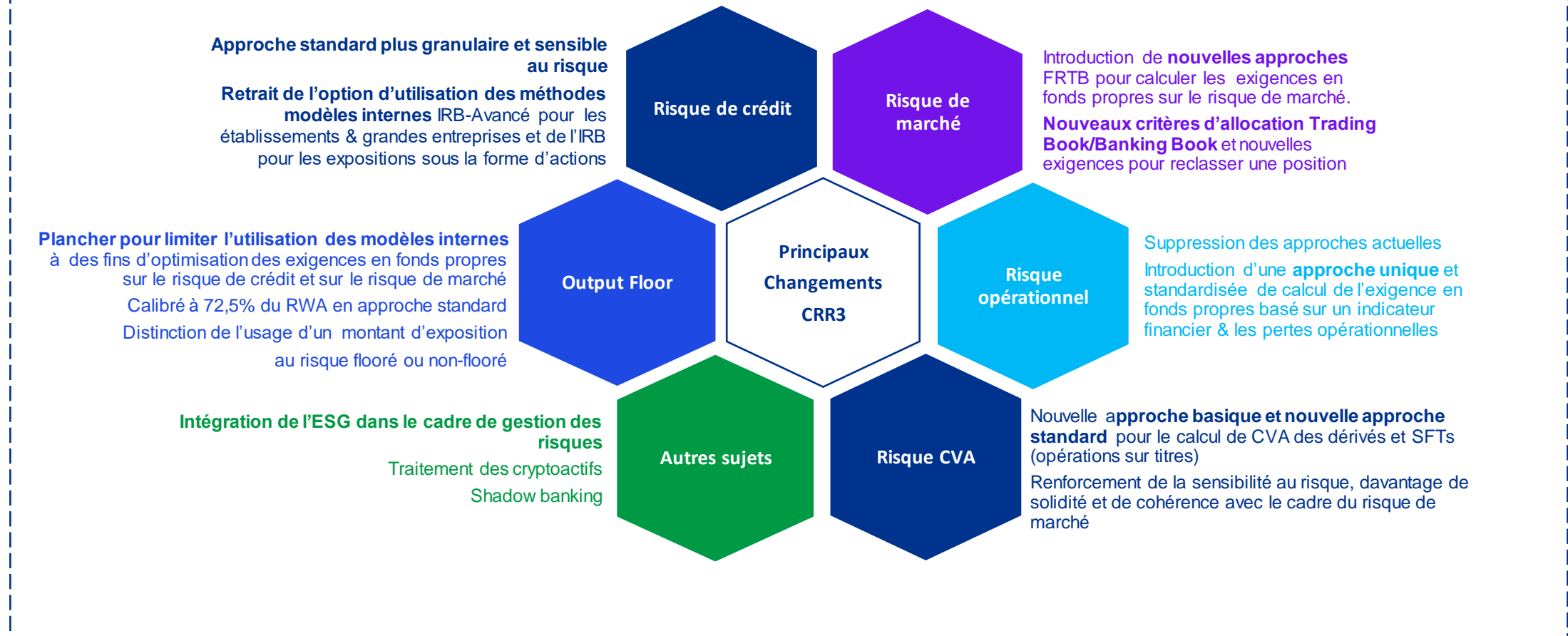
Paquet Bancaire Européen : le bout du chemin ?



- Les propositions de la Commission, du Conseil et du Parlement de l'UE devraient aboutir au texte final d'ici fin 2023.
- L'EBA prépare les standards techniques de niveau 2, notamment ceux relatifs au reporting réglementaire COREP et Pilier 3 qui seront profondément modifiés.
- L'entrée en application devrait être en janvier 2025 avec plusieurs dispositions transitoires (report possible à juillet 2025?).



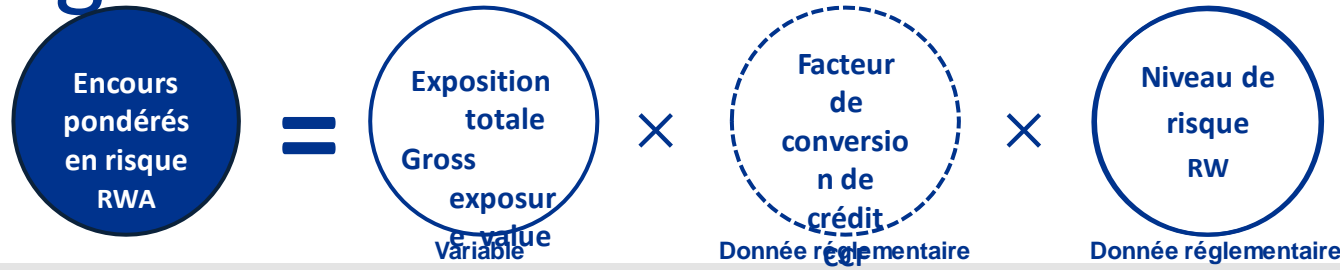
CRR3 : Des changements méthodologiques majeurs



Risque de crédit - Approche standard : quels

changements ?

Standard Approach
CR-SA



Le facteur de conversion de crédit (CCF) s'applique uniquement aux engagements hors bilan

Volonté d'accroître la sensibilité au risque et la robustesse de l'approche standard.

Approche actuelle considérée comme trop « simple » et pas assez granulaire :

- **Nécessité d'affiner les catégories d'actifs et les pondérations.**
- **Pour les portefeuilles en IRB, nécessité de décliner un calcul**

en approche standard pour

comparer les 2 approches (plancher de fonds propres)

Changements CRR3

Etablissements notés

Recalibration des pondérations existantes

Entreprises

Pondérations affinées et introduction d'une nouvelle méthodologie de pondération en risques des financements spécialisés

Clientèle de détail

Création de nouveaux types d'expositions avec des traitements spécifiques

Etablissements non notés

Développement d'une nouvelle approche pour pondérer en risques les expositions non notées

Hors bilan

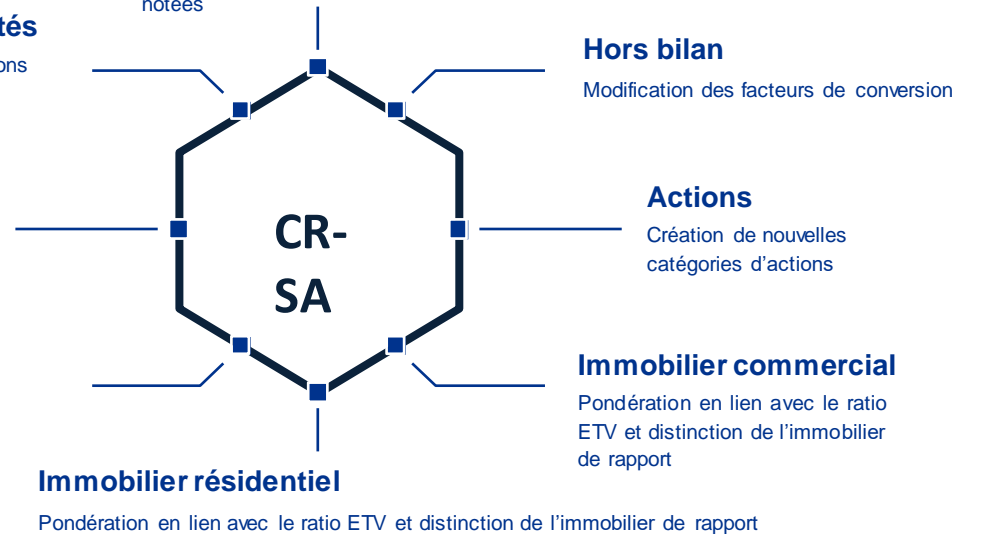
Modification des facteurs de conversion

Actions

Création de nouvelles catégories d'actions

Immobilier commercial

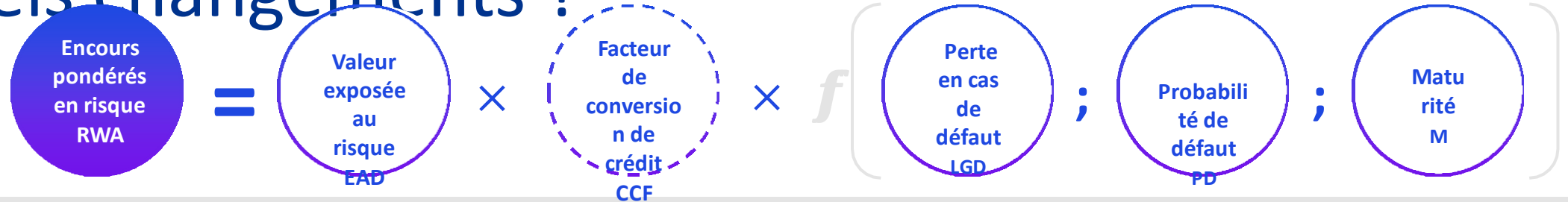
Pondération en lien avec le ratio ETV et distinction de l'immobilier de rapport



Risque de crédit - Approches modèles internes :

Quels changements ?

Internal Rating
Based IRB



Au lendemain de la crise financière, des faiblesses liées à l'utilisation des modèles internes ont été relevées :

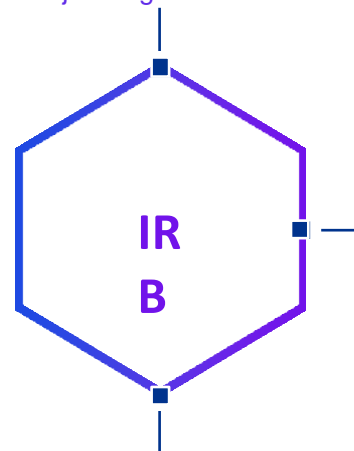
- La complexité des modèles IRB.
- Le manque de comparabilité entre les différents modèles internes.
- Le manque de robustesse dans

la modélisation de certaines classes d'actifs.

Changements CRR3

Nouveaux input floors sur les paramètres de risque

Objectif : garantir un niveau de prudence minimal sur les paramètres de modélisation (PD, LGD, EAD)



Restriction de l'utilisation de l'approche IRB

- Retrait de l'approche IRB-A pour les grandes entreprises et les institutions
- Elimination de l'approche IRB pour les actions

Améliorations supplémentaires

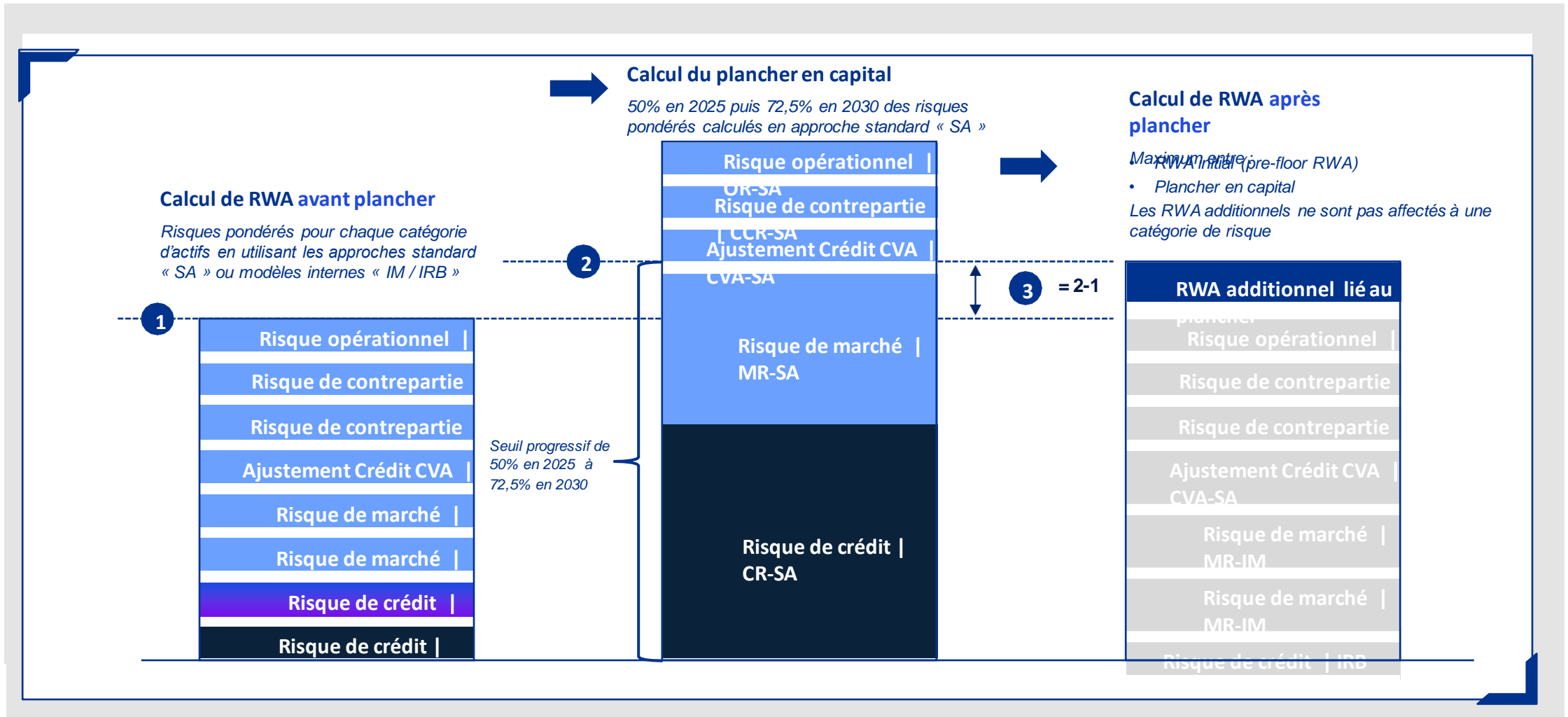
Davantage de précisions sur les pratiques d'estimation des paramètres pour réduire la variabilité des RWA

Catégorie d'exposition	Nouvelle méthode
Entreprises dont le CA consolidé annuel ≥ 500 M€	IRB-F CR-SA
Etablissements et autres sociétés financières	IRB-F CR-SA
Actions	CR-SA

Un des changements clés de la reforme : « le plancher de capital »

- Les RWA calculés sur la base des modèles internes ne pourront pas, au total et à horizon 2030 être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés calculés à l'aide des approches standards.
- CRR3 prévoit une application progressive de l'output floor sur une période de 5 ans afin d'éviter une hausse soudaine des exigences : 50% en 2025

Output floor – plancher



angrants (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Quels impacts sur l'orientation des flux et la stratégie des modèles d'affaires ?

Les banques jouent un rôle prépondérant dans le financement de l'économie de l'Union Européenne en fournissant environ 70% des emprunts des entreprises.

- Le capital est une ressource indispensable pour financer l'économie tout en limitant la prise de risque et aussi pour financer la transformation et l'adaptation des banques à leurs autres enjeux.

Des catégories de financement « pénalisées »

- **Hausse des exigences en capital pour certaines catégories d'actifs (Actions, Lignes de crédit confirmées, Titrisation ...)**
- **Introduction d'une granularité supplémentaire** dans l'approche standard pour les expositions de financement spécialisés non notées.
- **Restriction** des conditions d'utilisation du traitement préférentiel pour les expositions liées au financement de projets de «qualité élevée».

Des adaptations positives à l'environnement économique de l'UE

- **Maintien du « facteur supplétif pour les infrastructures »** dans le cadre des approches standard et modèle interne pour le risque de crédit.
- **Maintien du « facteur supplétif »** déjà applicable aux expositions pondérées non défaillantes sur les PME.

Impacts sur les financements ESG

- **Renforcement des exigences fonds propres** relatives au dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux (**Pilier 2**) au détriment du financement de la transition écologique.
- Réduction éventuelle des financements ESG due aux importants coûts de déploiement des réformes de Bâle 3 et autres exigences réglementaires (Plan d'action EU pour la Finance Durable : CSRD, CSDDD, SFRD,...)
- Intégration de nouveaux critères « ESG » dans le process d'octroi de crédit et l'évaluation des risques impactant leurs décisions de financement.

Quels nouveaux chantiers réglementaires post Bale 3 ?

- L'EBA a été mandatée pour évaluer la nécessité d'appliquer un traitement prudentiel spécifique aux expositions liées à des actifs ou à des activités associées de manière substantielle à des objectifs ESG.
- Dans son rapport publié en octobre 2023, l'EBA évalue la manière dont le cadre prudentiel actuel prend en compte les risques ESG et adresse des recommandations à court et moyen/long terme.



Conclusions du rapport de l'EBA

Modifications ciblées plutôt que traitements dédiés

Pour éviter les effets de chevauchement et de double comptabilisation des facteurs de risque ESG dans le cadre prudentiel.

Tenir compte du caractère prospectif des risques ESG

Défi spécifique à la nature des risques ESG : horizon temporel long terme.

Recommandations à court terme

- Intégrer ces nouveaux risques dans **les stress tests**
- Encourager l'inclusion des facteurs ESG dans les **notations externes**
- Tenir compte des facteurs ESG dans l'évaluation des **garanties immobilières**
- Identifier dans quelles mesures les facteurs ESG constituent des risques de **pertes opérationnelles**
- Définir des indicateurs permettant de suivre le **risque de concentration** lié à l'environnement.

Recommandations à moyen-long terme

- Utiliser les **analyses de scénarios** pour renforcer les éléments prospectifs du cadre prudentiel
- Considérer le **rôle des plans de transition** dans l'évaluation future des risques dans le cadre du pilier 1
- **Réviser les approches standard et IRB de calcul du risque de crédit** pour mieux refléter les éléments de risque environnemental
- Intégrer dans le pilier 1 des indicateurs de **risque de concentration** lié à l'environnement.

Quels challenges pour les banques ?

Une augmentation du capital à mobiliser attendue par le marché malgré les

Des impacts en terme d'orientation des flux financiers pour privilégier les actifs les moins

Un pilotage des risques pondérés et du capital à adapter avec des incidences sur la

Un chantier majeur de collecte et de contrôle des données & d'adaptation du SI

Des délais de mise en œuvre très serrés

Pour assurer une montée en compétence rapide & homogène à l'échelle et une complète déclinaison opérationnelle

Une terrain de jeu internationale hétérogène

Avec des transpositions décalées aux USA et au Royaume-Uni qui fragilisent la compétitivité des banques

Stratégie de grande complexité pour intégrer les critères ESG dans les opérations et le cadre

Des couts de mise en conformité réglementaire importants dans un contexte économique



Contacts

Sylvie Miet
Associée, CoE Banque
Lead Regulatory & Sustainable Banking
KPMG Advisory

☎ +33 6 34 50 69 20

✉ smiet@kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG ADVISORY est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.